
Rapport du médecin

novembre 2005 à octobre 2006

Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.

Convention internationale des droits de l'enfant. (1^{ère} partie, Art. 3)

Les États parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité. Convention internationale des droits de l'enfant. (Art. 23)

Dans une société confrontée à de nouvelles données politiques, sociales et économiques, les domaines de la santé et de l'enseignement doivent trouver des voies innovatrices. Ces prochaines années, il sera certainement intéressant de faire référence à la CIF (classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé) pour améliorer les réflexions interdisciplinaires. L'OMS encourage l'application de la CIF comme trame pour une approche en médecine ainsi qu'en politique sociale, en recherche et en pédagogie.

La CIF permet une approche du fonctionnement d'une personne centrée sur l'individu et son contexte. Elle intègre les aspects organiques, les aspects fonctionnels (activité et participation), les aspects contextuels (environnement, cadre de vie personnel).

La CIF n'est pas un système de valeur, elle aide à décrire des situations de handicap en tenant compte des "déficiences" individuelles et de leur contexte. Elle analyse, en parallèle, les besoins et les ressources tant de l'individu que de l'environnement. Elle a l'avantage de ne pas privilégier un modèle médical ou un modèle social mais d'intégrer ces deux modèles ce qui paraît primordial dans la recherche de critères de définition des besoins pédagogiques, éducatifs et thérapeutiques. La CIF est un instrument qui paraît prometteur mais qui, comme tout instrument, doit être apprivoisé (dans le sens de "apprendre à connaître pour mieux maîtriser"). Elle ne nous épargne pas une réflexion sur les besoins minimaux en situation particulière mais nous permet, au moins, de hiérarchiser et catégoriser ces situations et nos ressources.

Dans cette idée, nous nous devons d'accepter de nous éloigner des modèles actuels, connus, rassurants pour penser l'avenir en interventions multimodales.

Actuellement, au Ceras, nous sommes tenus à diversifier nos connaissances sans toutefois négliger nos compétences et notre savoir-faire antérieurs.

Durant l'année scolaire écoulée, chacun a poursuivi sa formation continue. Des cours en lien avec la nouvelle population d'élèves et d'enfants traités au Ceras ont été privilégiés mais les formations plus "classiques" n'ont pas été pour autant négligées. Les formations en Suisse et à l'étranger ont permis aussi des échanges informels avec d'autres professionnels et sont révélées riches et porteuses d'idées nouvelles.

Les consultations neuro-orthopédiques se poursuivent à notre grande satisfaction. En effet, pouvoir échanger en équipe interdisciplinaire avec le spécialiste permet de tenir compte des observations de chacun et optimise nos interventions thérapeutiques ainsi que l'information au patient et à ses parents. Les Drs. A. Kaelin et G. de Coulon (Genève) ont continué à venir tous les trimestres alors que le Dr. R. Brunner (Bâle) consulte une fois par année. A noter qu'en cours d'année scolaire, M. le Prof. A. Kaelin qui, depuis de très nombreuses années, a assuré le suivi des patients du Centre IMC, a officiellement mandaté le Dr. G. de Coulon pour lui succéder dans sa fonction au Ceras. Nous tenons à les remercier tous les deux pour cette riche collaboration.

L'intervention au quotidien exige beaucoup de compétences personnelles et inter-individuelles. Je remercie nos collaborateurs qui, dans un climat de malaise économique et politique, acceptent de regarder en avant et de réfléchir à "l'à-venir" tout en continuant, au quotidien, à donner le meilleur d'eux même.

Neuchâtel, octobre 2006

Dr Danielle Gubser-Mercati